

« Animateur Prévention – référent sécurité »

Assurée par le service Prévention des Risques Professionnels MSA Alpes Vaucluse
et le centre de formation ACAF/MSA

Animateur Prévention / réfèrent sécurité

Disposer d'un référent sécurité/animateur prévention au sein de son entreprise est aujourd'hui indispensable. Garant de la sécurité et de la prévention, il accompagne le dirigeant dans ses obligations réglementaires, anime et mobilise les salariés sur ces thèmes.

OBJECTIFS :

- Comprendre le rôle et les missions de l'animateur prévention.
- Connaître les principaux enjeux de la santé et la sécurité au travail.
- Connaître l'essentiel de la réglementation santé sécurité.
- Utiliser les outils de la prévention :
 - Analyse d'un accident de travail,
 - Etude d'une activité de travail,
 - Mise à jour du document unique,
 - Accueil des nouveaux embauchés.

Nos Plus Sécurité !

→ Invitation aux journées
annuelles « Animateur
Prévention »

→ Suivi personnalisé par
un conseiller en prévention

Durée : 4 jours
répartis sur un trimestre avec
accompagnement
personnalisé
en entreprise
+ 1 Jour à 8 mois

Public concerné :

Chefs d'équipes, encadrants, responsable qualité, ...

Programme :

1. Les enjeux de la prévention

Définition et origine de la prévention, les interlocuteurs :
rôle et devoirs, les enjeux humains, financiers et réglementaires.

2. Les grands thèmes de la réglementation santé au travail

Qu'est-ce que la sécurité, un accident du travail, un danger, un risque, une maladie
professionnelle ?...

Les principes de la prévention.

L'obligation de sécurité de l'employeur, les responsabilités.

La responsabilité des salariés.

Rôle et missions du référent sécurité

3. Construction d'une démarche de prévention

Analyse d'un accident : Comment construire des actions de prévention à partir d'un
accident du travail ?

L'évaluation des risques et le Document Unique, DU (méthodologie).

Les plans d'actions.

4. L'animation de la santé –sécurité au travail

Organiser l'accueil et la formation des nouveaux.

Connaître et organiser l'ensemble des formations sécurité obligatoires.

La conformité des lieux de travail et des équipements de travail.

Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires.

Les équipements de protection individuelle.

....

J5 (8 mois environ) : retour d'expérience et d'analyse
de situation de travail / comment analyser un accident
du travail / incident /retour analyse AT/incident /
Instaurer une culture prévention (communication)

Attestation de
formation à
l'issue des 5
jours

Dates en 2025, les mardis :

21 janvier
4 février
25 février
18 mars

Lieu :
Vaucluse

Formateurs :

Conseillers en Prévention
des Risques Professionnels

Formation limitée
à 12 personnes

Coût
pédagogique pris
en charge par la
MSA